



SGAP LYON

John MELIN, Secrétaire Régional Zone Sud EST : 06 77 39 26 51
Flavien BENALET, Secrétaire régional Rhône-Alpes : 06 10 20 35 06
Mathieu PIERRAT, Secrétaire départemental du Rhône : 06 67 31 66 01
Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – www.fpip-police.com
Tél : 01 44 92 78 50 Fax : 02 44 84 58 41 Mail : fpip-eurocop@gmx.fr

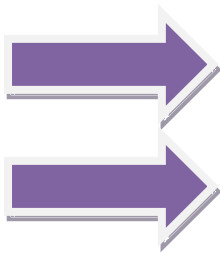


CONGE DE PRESENCE PARENTALE QUELS SONT VOS DROITS ?

**Vous avez un enfant atteint d'une maladie grave
ou d'un handicap ?**

Vous ne savez pas comment faire pour être à ses côtés ?

Vous pouvez demander un Congé de Présence Parentale
(Décret N°2006-536 du 11 mai 2006)



**Vous pourrez ainsi d'obtenir jusqu'à 310 jours (non rémunérés)
sur une période de 3 ans.**

Vous pourrez demander l'allocation **A.J.P.P**
qui vous donnera un montant pour chacun des jours
où vous aurez été absent du service.

**N'hésitez pas à nous contacter
si vous voulez des infos complémentaires.**

*La FPIP est sensible au handicap ou la maladie
qui peut toucher un de vos proches.*

FPIP : « SERVIR ET NON SE SERVIR ! »

Lyon, le 18 Juin 12